



Société canadienne de gestion des droits des musiciens

Formulaire de nomination et d'autorisation

150 Ferrand Dr, Bureau 202B, Toronto (Ontario) M3C 3E5

Tél. : 416.510.0279 (sans frais) 1-855-510-0279

Courriel : info@musiciansrights.ca site Internet : www.musiciansrights.ca

Artiste-interprète/Pseudonyme _____

Nom légal/Dénomination sociale _____

Nom de groupe ou bande (le cas échéant) _____

Numéro d'assurance sociale _____

Date de naissance _____

JJ / MM / AAAA

Citoyenneté : Citoyen canadien Résident permanent Autre _____

(_____) _____

Téléphone

Courriel

Site Internet

Adresse postale : Résidence Affaires Gestion Autre _____

Province/Territoire de résidence (pour résidents canadiens seulement — aux fins de TPS/TVH) : _____

Personne-ressource (si elle diffère de l'artiste) : Gérant Mandataire Autre _____

Nom _____

Courriel _____

Téléphone _____

Chèques ou dépôts directs à :

[soit le nom légal (ou le nom professionnel officiel de l'artiste) ou de la société privée de l'artiste]

Je soussigné, interprète (ou parent ou tuteur légal de l'interprète mineur susmentionné) ayant fait des prestations à titre de musicien ou de chanteur (c.-à-d. artiste-interprète) qui ont été l'objet d'un ou de plusieurs enregistrements sonores admissibles, nomme par les présentes MROC, rétroactivement à 1997, mon mandataire exclusif partout dans le monde aux fins d'accorder des licences aux usagers d'enregistrements sonores admissibles comprenant mes prestations et pour les fins également de la perception et de la distribution de ma rémunération, mes redevances, mes droits de licence, de prélèvements et de toute autre indemnisation (la « rémunération ») découlant de l'utilisation de mes prestations visées par les articles 15 (y compris mais non de façon limitative, la fixation, la reproduction et la mise à la disposition du public), 19 (communication au public par télécommunication ou exécution en public) et 81 (reproduction sur support audio vierge) de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada ou par une législation équivalente à l'étranger; de même que le droit de recevoir la part de la rémunération de l'artiste-interprète autrement payable en vertu de tarifs certifiés, seulement aux sociétés de gestion de droits d'auteur pour les enregistrements sonores (y compris notamment ce qu'on appelle communément les tarifs mécaniques de diffusion).

De plus ou à des fins de clarification :

1. L'autorisation ci-dessus comprend le droit d'administrer et d'appliquer mes droits résultants de l'utilisation de mes prestations, y compris notamment le droit de déposer et de défendre des tarifs pour l'homologation par la Commission du droit d'auteur du Canada.
2. L'autorisation ci-dessus comprend également le droit d'accorder des licences et de percevoir et de distribuer la rémunération résultant de la modification ou de l'expansion des droits visés par les présentes.
3. Si j'ai précédemment déposé une autorisation semblable auprès de toute autre société de gestion collective de droits voisins représentant des artistes-interprètes, cette autorisation est révoquée.
4. Aucune disposition des présentes n'interdit MROC de céder ses droits en vertu des présentes ou une part de ceux-ci à d'autres sociétés de gestion de droits d'auteur afin d'exécuter efficacement son mandat en vertu des présentes. Par exemple, sans limiter la généralité de ce qui précède, je reconnais que certains droits seront cédés à Ré:Sonne (anciennement la SCGDV) et à d'autres sociétés de gestion semblables œuvrant à l'échelle nationale dans d'autres régions. Si MROC cède tous mes droits à une autre société de gestion de droits d'auteur, je comprends que MROC m'en informera dans les trente (30) jours suivant la cession.
5. La présente nomination entre en vigueur à la date de signature et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant la signature et se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de cinq (5) ans tant que je ne la révoque pas par écrit au moins trente (30) jours avant une date de renouvellement. La révocation prend effet à la fin du terme alors en vigueur.
6. J'autorise MROC et ses mandataires à déduire des honoraires administratifs raisonnables afin d'exécuter efficacement leur mandat en vertu des présentes.
7. Afin d'assurer une bonne identification, et dans la mesure où c'est nécessaire pour que MROC et ses mandataires canadiens et étrangers puissent exécuter son mandat, je consens à la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels indiqués aux présentes à des tierces sociétés de gestion de droits d'auteur, ainsi qu'au téléchargement de ces renseignements personnels vers l'International Performers Database (IPD), la Virtual Recording Database (VRDB) et vers toute autre base de données similaire et subséquente que de telles sociétés de gestion de droits d'auteur peuvent utiliser. Je comprends que MROC et ses mandataires assureront la confidentialité de ces renseignements.
8. Je conviens qu'il m'incombe de fournir et de mettre à jour de temps à autre une liste de tous les enregistrements sonores admissibles comportant mes prestations.

Signature de l'artiste-interprète _____

Date : JJ/MM/AAAA _____